



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Affaire suivie par :
Xavier SCHARSCH
Tél : 03 88 21 63 86
Mél : pref-elections@bas-rhin.gouv.fr

Strasbourg, le

1 MARS 2021

La préfète du Bas-Rhin
à
Monsieur le maire d'ETTENDORF

*S/C de Monsieur le sous-préfet de
l'arrondissement de Saverne*

Objet : Composition des commissions de contrôle des listes électorales

PJ : Arrêté portant composition de la commission de votre commune

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté préfectoral portant composition de la commission de contrôle des listes électorales de votre commune, en application des articles L. 19 et R. 7 à R. 11 du Code électoral.

Conformément à vos propositions et aux désignations de Monsieur le président du tribunal judiciaire de Strasbourg, la commission est composée des personnes suivantes :

Membres	Titulaires	Suppléants
Conseiller municipal	Madame MARTIN Stéphanie 45 rue des Seigneurs 67350 ETTENDORF stephanie.martinnavel@gmail.com	Madame BETOUCHE Sabrina 17 rue Principale 67350 ETTENDORF calciwin@yahoo.fr
Délégué de l'administration	Monsieur ACKER Christian 195 rue Principale 67350 ETTENDORF 06 08 99 99 34	Monsieur FEGER Benoît 195 rue Principale 67350 ETTENDORF 03 69 11 71 03
Délégué du Tribunal Judiciaire de Strasbourg	Monsieur LANG Gérard 148 rue Saint Jean 67350 ETTENDORF langgb@gmail.com 03 69 02 19 86	Madame KLEIN Christiane 71 rue des Bouleaux 67350 ETTENDORF kleinmar@estvideo.fr 03 88 07 04 73

En vertu de l'article R. 7 précité, la composition de la commission est rendue publique par affichage sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site Internet de la commune lorsqu'il existe.

Par conséquent, je vous invite à procéder à l'affichage et à la mise en ligne de l'arrêté, ainsi qu'à sa notification aux membres de la commission.

Conformément à l'article L. 19 précité, la commission doit se réunir au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre les vingt-quatrième et vingt-et-unième jour précédant chaque scrutin, même si une réunion s'est déjà tenue plus tôt dans l'année.

Le conseiller municipal convoque les autres membres de la commission pour les réunions.

Il conviendra, au moment des réunions de la commission, d'appeler l'attention de ses membres sur la nécessité de leur présence ou de celle de leurs suppléants le cas échéant. En effet, la présence des trois membres est nécessaire pour que la commission puisse délibérer valablement.

Si la composition de votre commission devait évoluer pour quelque raison que ce soit, je vous serais très reconnaissante de bien vouloir m'en informer, afin que je prenne un arrêté modificatif.

Mes services restent à votre entière disposition pour tout complément d'information.

La préfète
et par délégation
Le Secrétaire Général



Mathieu DUHAMEL



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de la Réglementation et de la Citoyenneté
Section Élections

Strasbourg, le

1 MARS 2021

ARRÊTÉ

portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'ETTENDORF

**La préfète de la région Grand est,
préfète de la zone de défense et de sécurité est,
préfète du Bas-Rhin**

VU le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand est, préfète de la zone de défense et de sécurité est, préfète du Bas-Rhin ;

VU le décret du 1^{er} décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté du 10 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu DUHAMEL, secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU les résultats des élections municipales et communautaires de 2020 dans la commune d'ETTENDORF ;

VU les propositions de Monsieur le maire d'ETTENDORF ;

VU la désignation des représentants par Monsieur le président du tribunal judiciaire de Strasbourg ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les personnes suivantes sont nommées membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'ETTENDORF :

Membres	Titulaires	Suppléants
Conseiller municipal	Madame MARTIN Stéphanie	Madame BETOUCHE Sabrina
Délégué de l'administration	Monsieur ACKER Christian	Monsieur FEGER Benoît
Délégué du tribunal judiciaire de Strasbourg	Monsieur LANG Gérard	Madame KLEIN Christiane

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin et Monsieur le maire d'ETTENDORF sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

La préfète,
Pour la Préfète
et par délégation
Le Secrétaire Général


Mathieu DUHAMEL